

Appel à projets pour la prévention des risques en montagne

Dossier de la rédaction de H2o
May 2017

Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer lance l'appel à projets "Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne" - STePRIM, afin d'aider les collectivités à promouvoir et mettre en œuvre, selon une approche multipartenaire, des démarches pilotes de prévention de l'ensemble des risques naturels qui caractérisent les territoires de montagne.

La question de la prévention des risques naturels (avalanches, chutes de blocs, glissements de terrain, crues torrentielles...) est centrale pour l'aménagement du territoire et le développement des bassins de vie. La stratégie s'adresse aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), aux parcs naturels, aux syndicats mixtes ou à tout autre groupement de collectivités sur un territoire inclus tout ou partie, dans un massif montagneux français. Le cahier des charges STePRIM précise le contour de l'appel à projets et les modalités de réponse. Il s'attache également à fournir des éléments pour aider les collectivités candidates à construire leur stratégie et le plan d'actions associés.

Les collectivités intéressées pourront adresser leur dossier de candidature au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, direction générale de la prévention des risques, service des risques naturels et hydrauliques, au plus tard le 15 septembre 2017.

À STePRIM - cahier des charges